



Conseil économique et social

Distr. générale
7 novembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par *Family Educational Services Foundation*, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social¹

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

¹ La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

« L'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution », thème prioritaire de la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme, revêt une signification profonde pour la société civile du Pakistan. Se référant à la Déclaration universelle des droits de l'homme, au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing (E/CN.6/2015/3), aux conventions pertinentes de l'Organisation internationale du Travail et au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/RES/70/1), *Family Educational Services Foundation* et *American Pakistan Foundation* reconnaissent que l'année dernière a été positive pour l'égalité des sexes au Pakistan dans la mesure où la société civile et le Gouvernement ont travaillé ensemble dans le cadre de partenariats.

En tant que signataire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Pakistan a fait preuve d'une certaine volonté politique dans la défense et la promotion des droits de la femme, tant au niveau du gouvernement national que des gouvernements provinciaux conformément aux Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et aux organes de suivi de l'examen périodique universel. Cette volonté s'est traduite par l'adoption des lois décisives en faveur des femmes, l'élaboration de programmes en faveur des femmes et la mise en place des commissions des droits de l'homme et des droits fondamentaux de la femme. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à un développement qui favorise l'équité entre les sexes.

Les indicateurs généraux de l'égalité des sexes dans le pays restent faibles. Le Pakistan occupe en effet l'avant-dernier rang (144ème pays sur 145) dans le Rapport mondial 2015 sur la parité entre hommes et femmes. ONU-Femmes Pakistan souligne que la scolarisation des femmes et des filles souffre d'un taux d'alphabétisation de 48 % ; l'écart entre le nombre de femmes inscrites sur les listes électorales, quelque 11 millions, et celui des hommes aggrave leur exclusion du processus démocratique et de la citoyenneté. Les indicateurs de la santé des femmes restent faibles, avec un taux de mortalité maternelle de 270 décès pour 100 000 naissances vivantes.

Si les femmes occupent 17 % des sièges au parlement pakistanais, elles restent néanmoins à la traîne dans le domaine économique dans la mesure où elles continuent d'être une minorité aux postes de direction et dans les conseils d'administration des entreprises.

Nous invitons les États Membres de l'ONU à adopter des mesures juridiques et des politiques visant à accroître la participation des femmes à tous les secteurs de la société, à travers notamment les programmes de renforcement des capacités, d'accès à l'enseignement supérieur et d'autres mesures incitatives pour accélérer la représentation des femmes dans les institutions, les entreprises et les organisations sociales. De même, nous demandons instamment la mise en place de processus démocratiques garantissant la participation accrue des femmes et des candidates aux élections.

La sécurité est l'une des principales difficultés auxquelles les femmes continuent de faire face au Pakistan, et elle relève fondamentalement de la responsabilité de l'État. Les espaces publics ne sont pas souvent sécurisés, ce qui décourage ou empêche les femmes de participer à la main-d'œuvre formelle ou informelle, d'accéder à l'éducation et de jouer un rôle dans la société comme dirigeantes et citoyennes à part entière. L'insuffisance des mesures de sécurité se ressent également dans le domaine de la violence domestique. Selon ONU-Femmes Pakistan, les statistiques sur la violence domestique indiquent que 70 % des femmes en sont victimes dans le pays. Nous sommes favorables au Plan stratégique mondial de l'ONU-Femmes pour la période 2011-2013 qui donne la priorité à la participation politique des femmes et à la lutte contre la violence à leur égard lors des élections et de la prise de décision.

Nous invitons par conséquent les États Membres de l'ONU à reconnaître qu'il est important de créer des espaces publics sûrs et un environnement propice qui permettent aux femmes d'exercer leurs droits sociaux, politiques et économiques sans redouter la violence et le harcèlement.

Nous invitons les États Membres de l'ONU à adopter des mesures juridiques pour prévenir la violence à l'égard des femmes. Ces mesures doivent inclure des sanctions plus sévères à l'encontre des délinquants, la facilitation de l'accès à la justice et à la réparation pour les victimes, l'application de lois de protection de l'enfance, la mise en place de programmes d'appui et de réinsertion, la mobilisation de fonds pour la collecte de données sur la violence faite aux femmes.

Nous invitons les États membres à reconnaître l'importance de l'éducation, en particulier pour les couches marginalisées de la société, notamment les personnes handicapées, dans le cadre de l'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs de développement durable.

Afin de garantir aux femmes et aux filles un accès à l'éducation et diminuer l'impact de la violence et de la pauvreté sur le niveau de réussite de la femme, tous les États Membres doivent :

- Créer des milieux d'apprentissage et des espaces publics sûrs;
- Améliorer l'accès à un enseignement de qualité, notamment la formation professionnelle;
- Répartir de manière équitable le financement de l'éducation, les moyens de formation en matière de handicap et de perfectionnement professionnel (y compris des initiatives de formation professionnelle pour les femmes marginalisées ayant un faible niveau de lecture, d'écriture et de calcul); et
- Adopter et renforcer des politiques avisées et des législations applicables en vue de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles, surtout les handicapées.

Nous, *Educational Services Foundation*, et *America Pakistan Foundation*, notre partenaire actif des Nations Unies, prions instamment le Pakistan et d'autres États Membres de l'ONU de continuer de jouer leur rôle de chef de file dans la poursuite de la mise en œuvre des politiques d'égalité des sexes qui encouragent et soutiennent l'autonomisation des femmes et leur lien avec le développement durable.